



Circuit Régional Jeunes Open

Saison 2023-2024

1) Généralités :

1.1 Le "Circuit Régional Jeunes Open" (CRJO) est constitué par saison de cinq compétitions, ci-après nommée "étapes", pour les catégories d'âge Poussin à Cadet.

1.2 La gestion et le suivi des étapes du CRJO sont délégués à la Commission Compétition Régionale (CCR) de la Ligue SUD Provence Alpes Côte d'Azur de Badminton, ci-après nommée "Ligue".

1.3 Une plaquette d'information éditée par la Ligue et approuvée par le Juge-Arbitre principal de l'étape doit compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

1.4 Les objectifs du CRJO sont :

- Promouvoir le badminton chez les jeunes espoirs de la région.
- Faire progresser le niveau de jeu pour dégager une élite régionale.
- Sélectionner des joueurs en vue de participation aux stages régionaux jeunes.
- Structurer la pré-filière de la région.
- Dynamiser le lien entre les clubs, les référents départementaux Jeunes et le Pôle Espoirs de la Ligue.

2) Candidature à l'accueil d'une étape CRJO :

2.1 L'organisation d'une étape du CRJO est déléguée à une instance fédérale, un club ou un groupement de clubs, ci-après désignés comme "organisateur".

Le candidat à l'organisation d'une étape doit déposer sa candidature auprès de la Ligue en complétant le formulaire en ligne "***Demande d'accueil d'une compétition***".

2.2 Sur l'étape CRJO dont il a la charge, l'organisateur s'engage à respecter le "Cahier des Charges : Compétitions" (CdCC) de la Ligue pour la saison en cours.

2.3 La plaquette d'information de chaque étape du CRJO doit préciser le nombre de joueurs pouvant participer suivant les conditions d'accueil de l'organisateur afin de respecter l'échéancier.

2.4 Le déroulement des étapes du CRJO est défini dans [l'article 2.5](#).

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tel. 04 42 05 91 61

contact@sudbad.fr



- 2.5 Les étapes se déroulent de la façon suivante :
- CRJO 1 (Simple/Double).
 - CRJO 2 (Simple/Mixte).
 - CRJO 3 (Simple/Double).
 - CRJO 4 (Simple/Mixte).
 - CRJO 5 (Simple/Double).
- 2.6 Les critères d'attribution prennent en compte, par ordre d'importance :
- Une préférence pour des clubs formateurs de jeunes joueurs.
 - Le respect du Cahier des Charges Compétitions par l'organisateur.
 - Un roulement entre les clubs candidats proches géographiquement.

3) Modalités d'inscription et de qualification :

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétro-planning prévisionnel d'une étape est le suivant :

- J-22 : Date limite des inscriptions par les clubs ou CD pour toutes les disciplines (avant 15h pour les courriels) et date de prise en compte du CPPH.
- J-16 : Envoi de la liste des qualifiés et remplaçants aux clubs et aux CD, qualification des joueurs suivant le CPPH.
- J-8 : Envoi aux Clubs et aux CD des convocations pour la compétition.

Ce retro-planning est adapté pour certaines étapes à cause des vacances scolaires.

3.2 Seuls sont admis à participer à une étape les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue ou d'une [Ligue limitrophe](#) et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule l'étape.

3.3 [Chaque étape CRJO est ouverte à tous les Mini-Bads, Poussins, Benjamins, Minimes \(P11 mini\) et Cadets \(P10 mini\) dans le tableau où ils s'inscrivent.](#)

3.4 Pour toutes les étapes, les Mini-Bads doivent s'inscrire dans la catégorie Poussin. Les Poussins, Benjamins et Minimes peuvent se surclasser librement d'une catégorie. Le surclassement impose les mêmes contraintes aux joueurs surclassés que ceux de la catégorie où il se surclasse, dans le respect de [l'article 3.6](#).

3.5 Les poussins se surclassant dans la catégorie d'âge directement supérieure à la leurs, seront positionnés dans le Top correspondant réellement à leurs niveaux virtuels par le responsable du Pôle.

3.6 Pour toutes les étapes, les doubles surclassements sont validés par le responsable du Pôle en accord avec la Commission Jeunes et Haut Niveau Régional.

3.7 Les surclassements ne sont possibles que s'ils le sont sur toutes les disciplines : un jeune ne peut jouer que dans une seule catégorie d'âge par étape.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tel. 04 42 05 91 61

contact@sudbad.fr



3.8 Les joueurs ou paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classés par ordre décroissant au CPPH (par addition des points des deux joueurs pour une paire de double ou de mixte). C'est la paire complète qui est mise en LA ou, en cas de WO d'un joueur d'une paire qualifiée, c'est la paire complète qui est repêchée.

3.9 Les inscriptions sont réalisées au seul moyen du formulaire disponible sur le site de la Ligue. Tout formulaire incomplet n'est pas pris en compte. Si les inscriptions en ligne sur MyFFBaD sont disponibles, le formulaire n'est pas utilisé.

3.10 Le paiement des inscriptions est possible uniquement par un club. Les clubs dont les inscriptions ne peuvent pas être retenues sont prévenus conformément à [l'article 3.1](#).

3.11 En double et en mixte, une paire n'est considérée comme inscrite que si les deux partenaires sont inscrits dans les délais ou que l'inscription est faite "Au choix". S'il n'y a qu'un seul partenaire sur les deux qui s'inscrit dans les délais, l'inscription de la paire n'est pas prise en compte car incomplète (inscription du partenaire manquante). Aucune relance d'inscription des paires n'est faite par la Ligue. Il appartient aux entraîneurs / encadrants de s'assurer que les deux partenaires d'une paire se sont bien inscrits dans les délais.

3.12 Lorsqu'un mineur participe à une étape CRJO, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent à respecter le CdCC de la Ligue en vigueur, notamment sur l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs.

3.13 Le montant des droits d'inscription est fixé, par le comité directeur de la Ligue, à 22 € quel que soit le nombre de tableau.

3.14 Aucune inscription n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec la Ligue à la date limite d'inscription.

3.15 Les droits d'inscription sont facturés par la Ligue et doivent être versés par les clubs après chaque étape CRJO et au vu des tableaux définitifs. Passée la date limite de "d'envoi de la liste des qualifiés" de [l'article 3.1](#), les droits d'inscription restent acquis à la Ligue pour tout désistement sans motif valable et dûment justifié.

4) **Tableaux :**

4.1 Les tableaux sont sous la forme de Tops par catégorie d'âge comprenant une phase qualificative en poule avec, si possible, deux sortants par poule puis un tableau en élimination directe.

4.2 Dans la mesure du possible, les tableaux privilégient des Tops à 8 joueurs et des poules de 4. Un match pour la 3ème place peut être joué selon les étapes.

4.3 Les joueurs sont inscrits selon leur CPPH conformément à la date de prise en compte du CPPH de [l'article 3.1](#) dans les différents Top de chaque catégorie d'âges.



4.4 Les têtes de séries et têtes de poules sont désignées sur la base du CPPH, selon le Top Fédéral disponible sur MyFFBaD conformément à la date de prise en compte du CPPH de [l'article 3.1](#). Les poussins surclassés en Benjamin sont placés selon le Top Fédéral disponible sur MyFFBaD dans le tableau Benjamin.

4.5 En Double et Double mixte, si le nombre d'équipe est inférieur à 4 dans une catégorie d'âge, elle est regroupée avec une autre catégorie d'âge en respectant les couples poussin-benjamin et minime-cadet (ex : 3 poussins et 5 benjamins, ou 5 minimes et 3 cadets). Dans le cas d'un regroupement, les joueurs non intéressés auront 3 jours pour se désinscrire sans justificatif. Si besoin, les tableaux seront composés de plusieurs Tops.

4.6 En cas de forte affluence, la CCR se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits dans les tableaux jusqu'à ce que l'échéancier respecte [l'article 5.1](#). Pour cela, les mesures suivantes sont appliquées dans cet ordre :

- [Limitation aux joueurs de la Ligue organisatrice.](#)
- [Si cela ne suffit pas](#), limitation à 16 joueurs/paires maximum, en l'appliquant à toutes les disciplines des Cadets.
- Si cela ne suffit pas [encore](#), la règle précédente est également appliquée à la catégorie directement inférieure puis aux catégories suivantes jusqu'à ce que la règle ait été appliquée à toutes les catégories.
- Si cela ne suffit toujours pas, les deux premiers points sont appliqués à nouveau avec une limitation ramenée à 12 joueurs/paires maximum.
- En derniers recours, les deux premiers points sont appliqués à nouveau avec une limitation ramenée à 8 joueurs/paires maximum.

5) Organisation d'une étape :

5.1 Chaque étape a lieu sur deux journées, le samedi et le dimanche, les matchs débutent le matin à partir de 9h00 et se déroulent toute la journée jusqu'à 19h30 (dernier match lancé) et jusqu'à 18h00 (dernier match lancé) le dimanche. Les rotations de l'échéancier ne doivent pas être inférieures à 30 minutes.

5.2 Les étapes Simple/Double seront organisées de la manière suivante :

- Samedi : Simples Poussin et Benjamin – Doubles Minime et Cadet.
- Dimanche : Simples Minime et Cadet – Doubles Poussin et Benjamin.

5.3 Les étapes Simple/Mixte seront organisées de la manière suivante :

- Samedi : Simples Poussin et Benjamin – Mixtes Minime et Cadet.
- Dimanche : Simples Minime et Cadet – Mixtes Poussin et Benjamin.

5.4 Les joueurs ont le droit de jouer leurs matchs avec un maillot floqué avec leur prénom ou leur nom ou les deux.

5.5 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils pendant leur match.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or – BP505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tel. 04 42 05 91 61

contact@sudbad.fr



6) Arbitrage :

6.1 Les Juge-Arbitres et les Arbitres officiant sur les étapes CRJO sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques.

6.2 Les Juges de Ligne éventuels sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.

6.3 Les matchs sont en auto-arbitrage, mais l'arbitrage peut être également réalisé par des jeunes arbitres FFBad et/ou, dans le cadre de la convention FFBad/UNSS, par des jeunes officiels UNSS, sur présentation de leur licence.

6.4 Sur les tableaux Poussins, une tierce personne (de préférence sans lien de parenté aux joueurs) peut venir aider les joueurs à comptabiliser leurs points, ainsi qu'à se positionner sur leur demi-terrain respectif.

6.5 L'organisateur doit fournir à minima un scoreur pour permettre aux jeunes de s'exercer à scorer les matchs. Le scoring se fera uniquement sur la base du volontariat, avec rappel de cette possibilité pendant la compétition.

7) Volants :

7.1 Le volant officiel est désigné dans le règlement particulier et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

7.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

8) Respect de la discipline :

8.1 Les étapes CRJO se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.

8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant l'étape CRJO pour laquelle ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.